



Février 2015

Chers lectrices, chers lecteurs

Je suis heureux de vous faire parvenir un nouveau Infoticker SISA **declare|it**. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour.

L'année 2015 apporte aussi son lot de nouveautés et d'extensions dans le domaine de la douane. L'AFD introduit beaucoup de nouveautés dans le domaine de la gestion des clients de la douane, pour le support IDE et pour la procédure des réclamations électroniques. Avec de nouveaux patches et release, **declare|it** fera face à ces nouvelles exigences.



Jürg Zellmeyer
Chef de produit **declare|it**
jz@sis.ch

Remplacement du numéro du transitaire par l'IDE

L'AFD clôturera la gestion des clients de la douane avec les rôles EDa et PO mi 2015. Les conditions sont ainsi remplies pour permettre à tous les partenaires de la douane qui communiquent directement ou indirectement par un centre de calcul avec celle-ci, d'entreprendre le remplacement du numéro transitaire par le numéro IDE. SISA entretient des contacts réguliers avec l'AFD pour coordonner ce changement et procéder aux adaptations de logiciels. Dans les mois à venir nous vous tiendrons informés des détails concernant les étapes nécessaires, nous vous proposerons des consignes et une aide pour procéder aux changements.

Informations supplémentaires:

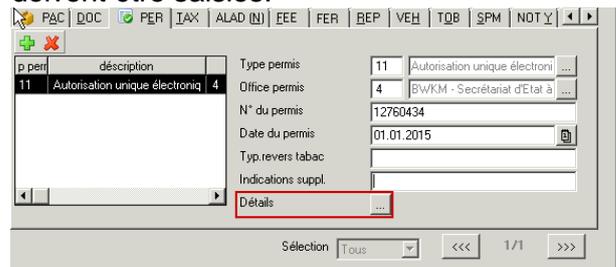
- [Information projet GCD \(19.1.2015\)](#)
- [Informations générales IDE](#)

ePermis

Depuis novembre 2014 plusieurs exportateurs et entre autre un exportateur dans le centre de calcul de SISA testent les nouvelles autorisations électroniques dans la déclaration e-dec Export. Dans un premier temps celles-ci sont émises uniquement par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) (BWKM et BWIP) et concernent uniquement le matériel de guerre et les produits industriels (biens à double usage). Lors d'une prochaine étape les Certificats CITES seront aussi délivrés par ou pour la France par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

Les utilisateurs de la nouvelle version **declare|it** (3.3) peuvent utiliser les nouvelles autorisations dans e-dec Import et Export après autorisation de la DGD (à partir du 26 janvier 2015). La saisie de l'autorisation électronique avec **declare|it** Transit (NCTS déclaration d'exportation) est préparée, l'autorisation définitive de la DGD est en cours. Le Patch V3.0.3.10 de **declare|it** doit être installé. Le centre de calcul SISA est prêt.

Pour les autorisations électroniques, identifiables au type d'autorisation 11 (permis individuel électronique) ou 12 (permis général électronique), des données supplémentaires doivent être saisies.



Code Clé	Name
1	1

Quantité à décharger (Nombre d'u): 10

Actuellement ce sont les données suivantes:
 1 = Numéro de position du permis
 2 = Quantité à décharger (nombre d'unités selon le permis)
 3 = Genre de marchandises selon la CITES
 4 = Désignation scientifique selon la CITES

Exemple:

Code Clé	Name
1	1
2	10

Quantité à décharger (Nombre d'u): 10

Dans cet exemple 10 pièces ont été prélevées de la position 1.

Remarque:

Si plusieurs positions d'une même ligne marchandise sont concernées, la même autorisation doit être saisie avec plusieurs PER.

Informations supplémentaires:

- [Information e-permis](#)
- [Manuel interface e-permis](#)

Exportation en 2 étapes avec NCTS et e-dec Export

Depuis le 1.1.2015 dans le cadre NCTS, l'exportation à 2 étapes peut être combinée avec e-dec. Jusqu'à présent, une déclaration comprenant le code 11 pour le type de déclaration devait être suivie d'une déclaration NCTS. Avec le nouveau code type de déclaration 12 la deuxième étape peut être clôturée avec une déclaration e-dec Export. Le lien est fait à partir du numéro de taxation saisi dans le document préalable de la déclaration d'exportation (Type de document „NCTSAA“).

Ainsi il est possible de passer de la décision de taxation version papier à la taxation électronique sans devoir renoncer aux avantages de la déclaration d'exportation à 2 étapes.

Exemple:

Genre	Marque/N°
NCTSAA	1000171317

Genre: NCTSAA | NCTS / e-dec Expi ...
 Marque/N°: 1000171317
 Suppl.:

De plus il est possible d'effectuer des livraisons partielles basées sur une déclaration d'exportation unique comme suit:

- NE PAS sélectionner déclaration d'exportation e-dec.
- Pour chaque livraison partielle, effectuer une déclaration d'exportation avec le code 10.
- Après la dernière livraison partielle sélectionner e-dec Export SANS SendToTransit.
- Avec la correction (demande avant acceptation avis de contrôle) reporter l'exportation NCTS dans les documents préalables.
 → Doit être effectué par le demandeur ou par l'exportateur.

Les exportations à deux étapes avec une déclaration d'exportation e-dec saisie par l'exportateur doivent être effectuées exceptionnellement, (par ex. livraison partielle), car la saisie du document préalable (numéro de taxation de l'exportation) ne peut être effectuée que par l'exportateur à l'aide de la déclaration de correction.

Un transfert de données issues de la déclaration d'exportation NCTS dans la déclaration e-dec Export n'est pas possible pour l'instant, mais sera planifié pour l'un des prochains releases de [declare.it](#).

Depuis le début de l'année les exportations avec des autorisations à deux étapes sont en principe exclues. Pour des autorisations existantes, il est obligatoire de saisir et de transmettre une déclaration d'exportation en une étape (déclaration e-dec Export ou NCTS).

Informations supplémentaires:

[Notice relative à l'utilisation des codes de genre de dédouanement dans l'annonce d'exportation NCTS](#)

Schéma DTe V2.0

Le schéma XML du téléchargement de la DTe et le document ont été adaptés. Le nouveau schéma V2.0 contient de nombreux champs supplémentaires pour l'exportation et restitue plus d'informations à l'importateur.

declare|it e-dec Import/Export et ecd@c

Nous allons adapter le téléchargement de la décision de taxation automatique aux nouvelles exigences. Les adaptations seront disponibles en tant que patch **declare|it**. Nous vous tiendrons informés avant de procéder à l'installation sur le centre de calcul SISA.

Si vous décidez de télécharger les documents DTe XML dans une de vos applications, le traitement doit être adapté au nouveau schéma:

(edec ReceiptResponse V2.0).

declare|it Dutax

Soutien le nouveau schéma V2.0 avec la nouvelle version de **declare|it** Dutax V1.7. La version V1.7 est panifiée pour le 2ème trimestre de 2015.

Informations supplémentaires:

[Versions de schéma XML DTe V2.0](#)

Désactivation du protocole de cryptage SSL v3

L'AFD va déconnecter le protocole de cryptage SSL v3 utilisé dans le cadre du Webservice de communication de données début mai 2015.

Le module de communication eXs de SISA, qui transfère la communication de données de toutes les applications **declare|it** supporte le nouveau protocole TLS à partir de la version V3.3.

Dès que l'AFD mettra à disposition un environnement test, nous allons tester le nouveau protocole de communication, et nous procéderons au changement pour tous les clients concernés d'ici début avril 2015. La condition requise étant la mise à jour sur

la version **declare|it** V3.3. Si la version **declare|it** V3.1 est installée, dès le mois de mai seule la communication par mail sera encore possible.

La configuration dans le centre de calcul SISA sera effective au courant du 1^{er} trimestre 2015, pour garantir une communication Webservice sans rupture.

Informations supplémentaires:

[Désactivation du protocole de cryptage SSL v3](#)

Dates et activités

- **1.4.2015** utilisation du transit national électronique obligatoire. Fin de l'acquit-à-caution.
- **Début mai 2015** Communication Webservice nouveau protocole de cryptage TLS obligatoire
- **À partir de juin 2015** unique schéma soutenu = DTe V2.
- **À partir de juin 2015** L'IDE remplace le numéro de transitaire pour tous les partenaires de la douane (EDa aussi)
- **1.7.2015** SECO effectue uniquement des autorisations électroniques pour les matériels de guerre et biens à double usage.
- **1.1.2016** le remplacement du numéro de transitaire par l'IDE doit être achevé.

Helpdesk SISA

- Du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00
- Tel.: 0844 49 49 49
- Mail: support@sisa.ch
- Page d'accueil: <http://www.sisa.ch>

Inscription pour Infoticker

Vous souhaitez recevoir cet Infoticker directement par e-mail?

Veillez nous contacter avec le [formulaire de SISA](#).

- Entreprise
- Produits
- Services

Contact

Société*
Fonction
Prénom*
Nom*
Rue / No*
NPA / Lieu
Email*
Téléphone
Message

SISA Studio Informatica SA
Via Carvina 1
6507 Tavernier
Tél. +41 91 935 75 35
Fax. +41 91 935 75 30
info@sisa.ch

= Bénéficiaire
Anfahrtsplan

- Veuillez me contacter
 Je souhaite m'abonner à la newsletter

- Je suis intéressé à :
- logiciel de dédouanement declare|it
 - archivage DTe declare|it Safe
 - logiciel pour la gestion du compte douanier declare|it Dutax
 - logiciel de transport transit
 - entrepôt douanier ouvert EDO
 - centre de calcul SaaS
 - xpertLine
 - autre

Informations **declare|it** sur



SISA declare|it Info

@declareit_info Schweiz
Informationen rund um den Schweizer Zoll, die elektronischen Zollverfahren und die SISA declare|it Applikation
<http://www.sisa.ch>

Folgen

Texte follow declareit_info to den Shortcode Deines Anbieters

Informations supplémentaires:

[twitter: declareit_info](#)